

RETRAITES..... garder le cap de la réforme

Forte de ses orientations adoptées lors des derniers congrès, la Cfdt FINANCES entend maintenir le cap d'une réforme globale, progressive, juste et concertée des régimes de retraite.

Les retraites sont notre bien commun. C'est vrai aujourd'hui, ce doit l'être demain. Cette réforme est urgente et nécessaire pour sauver notre système par répartition, socle de la solidarité entre les salariés, entre les actifs et les retraités, entre les générations.

Tout ce qui conduirait à diviser et à opposer le public et le privé ne peut que servir les projets du gouvernement actuel qui visent à faire peser sur les seuls salariés les remèdes aux difficultés réelles pointées par le comité d'orientation des retraites (COR)

Prôner le statut quo reviendrait à fragiliser encore d'avantage le droit à la retraite tout en accentuant les inégalités. Cela faciliterait également un passage en force du gouvernement par la voie législative sur des bases régressives.

La première phase de discussion entre le gouvernement, les OS et le patronat, qui s'achèvera le 28 mars, consiste à établir la liste des thèmes qui feront l'objet d'une concertation en avril. Le projet de loi devrait être déposé en mai pour être présenté au Parlement en juin.

Le SIFA avec l'ensemble de la Cfdt s'est engagé dans la bataille des retraites avec la volonté absolue de faire aboutir une réforme urgente pour sauver le système de répartition et garantir une bonne retraite aux salariés du privé et du public. Elle met en avant trois exigences :

- **Un taux élevé de remplacement avec un effort particulier pour les bas salaires ;**
- **Le droit au départ dès 40 annuités de cotisation, même avant 60 ans ;**
- **La revalorisation des basses pensions.**

Dans la Fonction publique, elle n'acceptera un allongement de la durée de cotisation que si des contreparties significatives sont obtenues, en particulier l'intégration des primes dans le calcul des pensions. Concernant le financement elle propose trois modalités

complémentaires pour financer les retraites :

- **Le contributif par les prélèvements sur les revenus du travail**

Le contributif, c'est ce que le salarié a financé par ses cotisations. C'est l'essentiel du coût des retraites. C'est la répartition... Pour la Cfdt la répartition est un principe intangible.

- **Un financement solidaire pour tout ce qui touche les aléas de la vie (chômage, pauvreté, maladie...)**

Le non contributif doit être financé en priorité sur l'ensemble des revenus, par la CSG.



Oui, la Cfdt est pour une contribution sur les revenus financiers et du patrimoine pour financer tout ce qui relève de la solidarité en matière de retraite.

- **L'effort de la Nation**

Les salariés n'ont pas à supporter seuls le poids de l'évolution démographique. Les revenus du travail ne doivent pas financer la totalité du coût. C'est pourquoi, la Cfdt a été la première et longtemps la seule OS à revendiquer un fonds de réserve et un élargissement du non contributif à tous les revenus.

Le Fonds de Réserve a été créé pour atténuer les efforts qui seront nécessaires entre 2020 et 2040. Pour cela, il faudra disposer de 150 milliards d'euros en 2020, nous en sommes loin. La Cfdt exige que l'abondement du Fonds de Réserve soit respecté.

Vous aurez noté que nos propositions recoupent pour la plupart les exigences reprises dans la déclaration intersyndicale CFDT-CGT-FO-CGC-CFTC-UNSA-FSU portée dans les manifestations unitaires public-privé le 1^{er} Février dernier.

Le SIFA CFDT maintient ce cadre pour son engagement afin de faire prévaloir réellement la justice sociale pour tous dans la réforme des retraites en cours.

BERCY EN MOUVEMENT !

CCRF, Impôts, Trésor, Douanes, la réforme dans toutes les directions

Quel plan se dessine à Bercy ?

A la CCRF, en supprimant certains secteurs (Bayonne, Marmande) sans que cela ne se justifie économiquement, on fragilise la Direction générale tout entière et on peut se demander si, demain, les missions de la CCRF ne seront pas vendues au plus offrant !

En Douanes, après la suppression des recettes locales, on laisse mourir de mort naturelle (départs en retraites) certaines brigades pour réduire drastiquement les implantations.

Au Trésor, la suppression des Recettes des Finances est programmée (dont Bayonne et Dax en 2003)

Et se profile aussi la disparition des trésoreries de deux agents en 2003, de trois en 2004, de quatre en 2005... et, en parallèle, on spécialise les perceptions soit dans le recouvrement, soit dans la gestion des collectivités locales !

Aux Impôts, les agents se sont mis en grève le 10 mars pour dénoncer l'accélération des restructurations qui conduit à une dégradation des conditions de travail du service public et à la disparition de certains services, comme le Cadastre, au risque de voir disparaître du champ de la DGI les missions foncières et domaniales.

Il s'agit bien d'un grand remue-ménage et toutes les spéculations sont permises. Ces réformes imposées sans négociations véritables sont les prémices d'une redistribution des missions entre Directions, voire vers d'autres Ministères et à plus long terme, via la décentralisation, vers les régions et collectivités locales. Au passage certaines missions pourraient carrément disparaître !

En ce qui concerne le Trésor et les Impôts, l'arrivée de Copernic (nouvelle application informatique qui donnera accès à la fois aux données trésor et impôts) devrait accélérer la redistribution des cartes : impôts d'Etat vers la DGI et impôts locaux vers le Trésor. On peut se demander dès lors si, via la décentralisation, certaines missions du Trésor ne quitteront pas le giron de l'Etat !

Aux IMPOTS

Le 10 mars les agents des impôts se sont fortement mobilisés dans nos départements : on comptait 75.21 % de grévistes dans les Landes, 63.81% en Dordogne , 51.81% en Lot et Garonne et 64.38% dans les Pyrénées Atlantiques.

Les restructurations de services s'accroissent. Le rapprochement CDI/Recette, censé créer l'interlocuteur fiscal unique pour les entreprises, sera généralisé en 2005. Nos directeurs improvisent, cherchent à mener ces opérations au moindre coût budgétaire et le plus rapidement possible. Ils n'ont qu'une vision très approximative de l'organisation des tâches dans les nouveaux services et promettent des formations professionnelles- alibi, à la suite desquelles nous devrions être à même d'exercer ce nouveau métier et de rendre des comptes à la hiérarchie. Les agents ne pourront compter que sur eux-mêmes pour arriver à faire fonctionner ces nouveaux services et à renseigner le public. C'est en dévoilant son projet de fusion du Cadastre et des Centres des impôts que le DGI a provoqué cette mobilisation car, derrière cette fusion, se profile l'abandon des missions foncières et domaniales au sein de la DGI .

Pour être acceptées, les réformes doivent être concertées, les agents partie prenante de leur mise en place. Mais que deviennent -elles dans un contexte de suppressions d'emplois ? Elles deviennent pour les agents synonyme de

Aux DOUANES

Quand la Douane est citée en exemple de la modernisation dans nos instances ministérielles, méfiance pour les personnels et le service public !!

Sous couvert de modernisation, l'administration vient de supprimer la quasi-totalité du réseau local des Contributions Indirectes de la Direction régionale de Bayonne (transféré de la DGI en 1993), soit la suppression de 14 implantations sur 15 .

Pour cela, elle a rapatrié la totalité de la gestion des opérations sur Bayonne, Pau et Mont de Marsan. Cette politique de la terre brûlée n'a absolument pas pris en compte les conséquences négatives pour les petits opérateurs viti-vinicoles ni, a fortiori, pour les usagers occasionnels des CI.

Orientés vers les Trésoreries locales pour y remplir leurs formalités, ces usagers y trouvent « guichet clos », les collègues du Trésor n'ayant reçu, 2 mois après la suppression des Recettes locales, toujours aucune instruction.

Chacun gérant son pré carré, bel exemple de l'interdirectionnalité des services du Ministère !!

Quant aux services de contrôle des CI (SACI, Viticulture) , une 2^{ème} opération d'examen des implantations est dans les tuyaux...

dégradation des conditions de travail.

Enjeu encore plus important, eu égard au nombre d'emplois qui pourraient être concernés, une nouvelle réorganisation des services de surveillance en tenue est en cours au niveau national. En attendant l'annonce des décisions de l'administration sur le devenir des brigades, alors qu'une 40 d'emplois SU ne sont pas pourvus dans la direction de Bayonne, l'administration ne comble pas ces postes par mutations, entraînant des problèmes de fonctionnement.

Dans ce contexte qui engage pourtant lourdement l'avenir des personnels et des services, aucune information n'est faite officiellement par le DR alors que les projets sont certainement très avancés...

Le dialogue social est donc inexistant et ce n'est pas la venue dans la direction pour expertise de 2 purs produits du sérail douanier (Receveurs Régionaux) début Mars qui est de nature à lever les inquiétudes légitimes de beaucoup.

A la CCRF

Le 4 mars, à Bayonne, 150 personnes s'opposent au démantèlement du service public de protection des consommateurs au Pays Basque

Le 4 mars 2003, près de 150 personnes, venant d'Aquitaine, avec une délégation de Midi Pyrénées, se sont réunies, à l'initiative de l'intersyndicale des agents du secteur de Bayonne et de la direction de Pau (CFDT, CGT et FO), pour exprimer leur refus de la suppression du secteur de Bayonne, prélude au démantèlement quasiment programmé de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (voir encadré). Ce rassemblement régional a montré la très forte mobilisation des agents de ces deux régions pour lutter contre le désengagement de l'État, au plus près des usagers. Mais le démantèlement progressif de cette administration a déjà pris la forme :

- ✓ de coupes sombres budgétaires,
- ✓ de suppression d'emplois budgétaires,
- ✓ de diminution des effectifs implantés dans les départements (à titre d'exemple, le département du Lot et Garonne

va subir la suppression du tiers des ses effectifs)

et de retard d'investissements dans les laboratoires officiels d'analyses.

Cette réunion a permis à des élus - une conseillère régionale, Martine Hontabat, a lu une lettre que le Président de la région Aquitaine a adressée au Ministre de l'économie sur le thème de la présence de ce service de l'État dans la région, deux conseillers généraux du département étaient également présents-, à des représentants d'associations de consommateurs (Asséco CFDT, Indécosa CGT, CLCV, CSF...), à des responsables du Syndicat interdépartemental des finances CFDT Aquitaine, à des collègues d'autres administrations du Ministère des finances (Impôts, Trésor public, Douanes) ainsi qu'à des représentants syndicaux de la Banque de France d'apporter leur soutien au maintien de ce service public de proximité. Ces interventions ont aussi permis de montrer que les attaques subies par la DGCCRF, n'étaient pas les seules qui existaient au Ministère de l'économie. Plus généralement, on s'aperçoit que le gouvernement en place, sans le dire expressément, pratique, en fait, une véritable politique « ultra-libérale » en procédant à la casse de nombreuses missions de service public.

La fermeture du secteur de Bayonne va toucher, au quotidien, les consommateurs et les entreprises du « Pays Basque » :

- **leurs interlocuteurs seront installés à Pau** : au nom d'une prétendue amélioration du service public, les consommateurs du Pays Basque devront-ils, à terme, se déplacer à Pau pour obtenir les informations sur leurs droits ?
- du fait de l'éloignement (plus de 110 kilomètres), des conditions de circulation parfois difficiles entre Bayonne et Pau et, particulièrement, à l'intérieur du « Pays Basque », **les vérifications, à l'avenir, ne seront plus aussi nombreuses au Pays Basque qu'elles ne le sont maintenant !**

Ce rassemblement a enfin permis de lancer un appel à la mobilisation, à l'ensemble des agents de la DGCCRF, et aussi du Ministère de l'économie, afin de s'organiser pour réaliser, la prochaine fois, un grand rassemblement national à Paris afin de faire entendre cette revendication fondamentale : préserver cet outil utile au service des « gens d'en bas » surtout lorsque l'on clame partout la volonté de rétablir la sécurité et d'être au plus près des citoyens et des usagers. Dans l'immédiat un nouveau rassemblement régional est prévu à Lorient le 1^{er} avril.

Au TRÉSOR PUBLIC

Le problème est le même : comment convaincre du bien fondé d'une réforme dans un contexte de suppressions d'emplois ? De plus, la CP parle du cœur des missions et de l'accessoire. Mais que fait-on au Trésor depuis

des années, qui ne soit pas essentiel ? Ce n'est pas une question polémique, pas une provocation, juste une question sincère, du terrain. " Plus aucune de nos missions n'est garantie ", voilà ce que disent nos collègues. Ont-ils tort, ont-ils raison ?

En tout cas, il est vraiment difficile pour les organisations syndicales de les rassurer, du fait que cette stratégie de repositionnement des missions, souhaitée par le Ministre, semble plus être la conséquence directe d'une politique budgétaire dogmatique que d'une volonté de maintenir le rôle essentiel de services déconcentrés du ministère.

Cela se traduit sur nos départements de la façon suivante: Suppression de deux RF Dax et Bayonne en 2003, suppressions d'emplois dans certains départements, création dans d'autres, dans ce jeu aux règles floues, devinez qui sont les pions ?

Départements	24	47	40	64
Variation d'emplois	-1.9	-13.1	+ 18.6	- 30.4
Emplois RF			11.71	13.27

(Le 2 avril la CP annoncera aux TPG ce que deviennent les emplois des RF supprimées ; on pense qu'environ la moitié sera maintenue sur le département)

SALAIRES

L'urgence d'une mobilisation d'envergure...

La CFDT Fonction Publique a écrit le 16 janvier 2003 au Ministre de la Fonction publique pour faire-part de son étonnement et de son incompréhension sur l'absence d'ouverture de négociation salariales sur 2003.

Dernier chiffre livrés par l'INSEE, avec + 0,7% d'augmentation des prix en février 2003, l'inflation sur 1 an est portée à + 2,6%.

Lors d'une rencontre qui s'est tenue le 20 janvier, le directeur de cabinet du ministre a avoué qu'il ne dispose d'aucune marge de négociation avant au moins 6 mois. Il ne pourrait rien proposer, selon ses propres termes, de signable.

Toujours selon le ministère, il faudrait pour assurer le maintient du pouvoir d'achat au moins 2 % sur le 1er semestre 2003 (0,9 % de rattrapage 2002 sur l'inflation et 1 % sur les prévisions 2003, ce qui serait exclu.

Pour le SIFA CFDT ce refus est inadmissible !!

Evolution du pouvoir d'achat net par année (en %)

	<i>Salaires minimal</i>	<i>Agent 6ème éch</i>	<i>Contrôleur 8ème éch</i>	<i>Inspecteur 6ème éch</i>	<i>Fin A normal</i>
1991/1990	+ 0,6	- 0,9	- 0,4	- 1,2	- 1,3
1992/1991	+ 0,3	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,0	- 0,0
1993/1992	- 0,3	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,3
1994/1993	- 0,9	- 1,2	- 1,2	- 0,2	- 1,2
1995/1994	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,6
1996/1995	- 1,6	- 1,1	- 0,6	- 1,4	- 1,3
1997/1996	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3
1998/1997	+ 9,4	+ 2,1	+ 1,6	+ 1,5	+ 1,5
1999/1998	+ 3,9	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,7
2000/1999	- 0,0	- 0,3	- 0,4	- 0,6	- 0,7
2001/2000	+ 1,3	- 0,3	- 0,7	- 0,7	- 0,7
2002/2001	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,6

(NB : la valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2003 : 4,374 €)

Comme le montre le tableau ci-dessus, ces trois dernières années l'évolution du pouvoir d'achat a été négative avec une baisse totale avoisinant les 2 % pour la plupart des fonctionnaires et ramenant son niveau net à celui de l'année 1993.

Mis à part les mesures bas salaires, une baisse de pouvoir d'achat de 0,6 / 0,7 % équivalente à 1/3 de l'inflation annuelle devient la norme quel que soit le niveau de la croissance.

Pour tous les agents en fin de carrière qui ne bénéficient plus d'avancements ou de promotions et pour tous les retraités, il s'agit là de pertes réelles.

La marée noire

Mardi 19 novembre 2002-16h30... Après cinq jours de remorquage tous azimuts, le PRESTIGE, pétrolier de 100 000 T, âgé de 26 ans, simple coque, sombre par 3500 m à 253 km face à Vigo (Espagne).

La pollution commence... après celles du TORREY-CANYON (1967), de l'OLYMPIC-BRAVERY (1976) de l'AMOCO-CADIZ (1978) du TANIO (1980) de l'AEGAN-SEA (1992) du BRAER (1993) du SEA-EMPRESS (1996) et de l'ERIKA (1999).

Le PRESTIGE navigue sous pavillon de complaisance (Bahamas), appartient à une société libérienne (MARE SHIPPING INC), est géré par une autre société libérienne (UNIVERSE MARITIME LTD). Ces 2 sociétés appartiennent en fait à des armateurs grecs, la famille COLOUTHROS.

L'affrètement est une société russe (CROWN RESSOURCES). La compagnie pétrolière propriétaire de la cargaison est inconnue. Toutes ces sociétés ne paieront pas un Kopeck pour réparer les dégâts occasionnés par ce naufrage !

Les conséquences écologiques et économiques sont immenses :

La décision du gouvernement espagnol de remorquer ce bateau-poubelle au large des côtes, a eu pour conséquence de disperser la pollution sur plus de 1600 km de côtes du Cap Finisterre, au sud de La Corogne au sud de Belle Ile en Mer. Les côtes du Pays Basque, des Landes et de Gironde sont touchées depuis début janvier.

Sur les côtes françaises, pour le mois de janvier, on a comptabilisé 1676 oiseaux mazoutés dont 1091 sont morts.

A la date du 28 février, 610 personnes étaient mobilisées sur le littoral aquitain pour les opérations de nettoyage (269 dans les Landes, 235 dans les PA, 106 en Gironde).

On estime que les navires dépollueurs et les bateaux de pêche ont récolté environ 50 000 T de pétrole émulsionné, équivalent de 20 000 T de pétrole brut.

Pour autant, les images et les discours médiatiques nous rendent perplexes : *"La saison est assurée, à condition que nous réussissions à nettoyer la sous-couche. Il faut trouver le moyen de retourner le sable et de montrer que les serviettes restent blanches"* (Ladislas DE HOYOS maire de Seignosse).

Il est évident que les boulettes qui ont envahi les plages landaises, n'ont pu être ramassées à chaque marée et qu'une partie du pétrole est enfoui dans le sable. D'autant plus que les moyens ont été concentrés sur les plages centrales des stations balnéaires. Tous ceux qui se sont aventurés sur les plages sauvages ont pu constater que leurs chaussures n'en sortaient pas intactes.

Et que dire des enrochements des plages du Pays Basque. Si la baie de St Jean de Luz devrait retrouver son aspect initial, les enrochements sont enlevés pour nettoyage, la côte située entre Bidart et Guéthary, où les enrochements sont en permanence immergés et donc inaccessibles, est dans un état lamentable.

Tout est loin d'être réglé et il ne faut pas oublier que les marées d'équinoxe de mars peuvent encore nous réserver des surprises. Enfin, le colmatage provisoire (pour 6 mois, d'après l'IFREMER) de l'épave ne donne aucune garantie sur l'avenir. Des décisions nécessairement

coûteuses sont à prendre rapidement et des solutions techniques restent à inventer pour soutirer le reste de la cargaison.

Comment éviter de nouvelles catastrophes

Les syndicats européens réunis à La Corogne ont publié une résolution comprenant un certain nombre de propositions. Parmi celles-ci, ils ont repris une idée de GREENPEACE qui recommande que l'actuel système FIPOL soit remplacé par un mécanisme de responsabilité illimitée, imposant au tandem armateur-affréteur, de contracter une assurance permettant de couvrir l'intégralité des dommages en cas d'accident.

C'est ce mécanisme qui est en vigueur sur les côtes des Etats Unis depuis la catastrophe de l'EXXON VALDEZ en 1989. Cette règle devrait assainir très rapidement la flotte

A 57 ans 1/2, JUPPE prend sa retraite !!!



... A NOUS LES BOULES !!!

marchande, car les assureurs contraints de couvrir les préjudices "sans limites" se chargeraient du contrôle rigoureux des bâtiments, ce que ne font pas les administrations des Etats membres de l'Union Européenne.

C'est la solution pour lutter contre "les hommes d'affaires véreux et les voyous des mers" dénoncés par Jacques CHIRAC et pour ne plus revoir notre Premier ministre en colère, donner des coups de botte dans les boulettes de mazout.

Les déclarations et les images de politiques en colère

ne suffisent pas... Il faut des actes !

Bulletin d'adhésion à adresser à SIFA CFDT, Complexe de la République 64000 PAU

Nom, prénom :

Administration :

Grade :

Echelon :

Indice :

Adresse :

J'adhère à la CFDT à compter du _____, date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement et je bénéficie ainsi des services réservés à tous les adhérents CFDT.

J'opte pour le prélèvement automatique de ma cotisation, je joins un RIB et je recevrai tous les numéros de CFDT Magazine.

A _____,

le _____

signature